

Dans un instant débutera la diffusion de la séance ordinaire du conseil municipal

du 13 septembre 2022



Séance ordinaire du conseil municipal

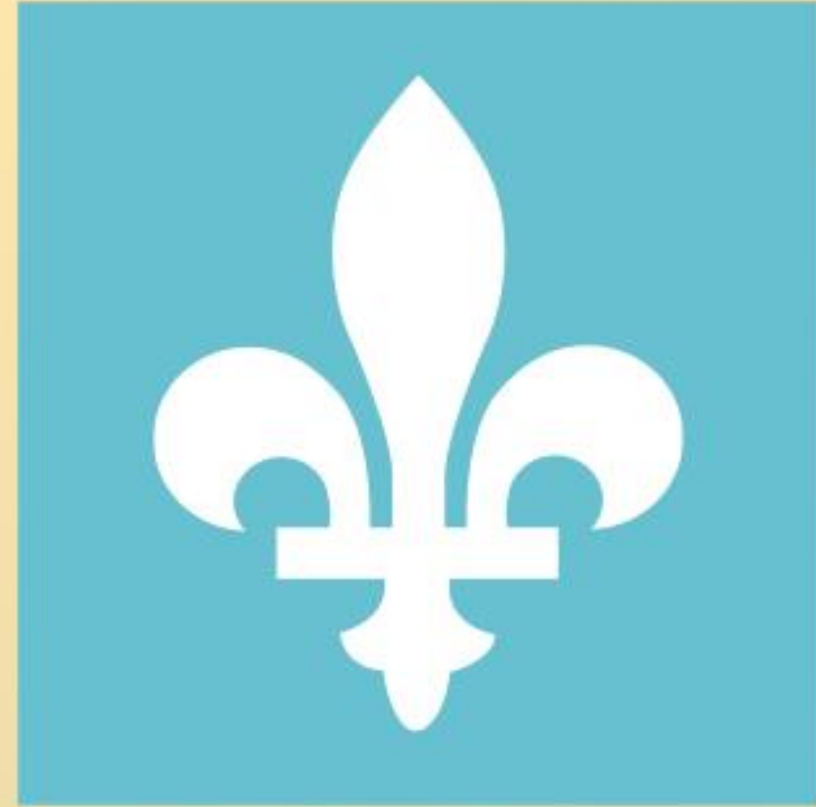
du 13 septembre 2022



Ouverture de la séance

1.1





Le débat des élections provinciales

Circonscription d'Argenteuil
2022

Organisé par la Ville de Saint-Colomban

Adoption de l'ordre du jour

1.2

Administration générale

2.1



2.1.1

Suivi

2.1.2

Période d'interventions réservée aux élus



Brunch des nouveaux citoyens

Édition automne



Disponible dès maintenant
version électronique

VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS?



La courtoisie



L'équité



Le loyauté et la diligence



La confidentialité



Le respect, l'entraide et le partage



APPEL DE CANDIDATURES ADMINISTRATEURS



SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE
AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2022
AU CAPRDN.CA



323 Le carrefour créatif d'ici!

**Visite de l'exposition
L'heure mauve de
Nicolas Party**





Citoyens

Appel aux marchands et artisans

Marché de Noël 2022





Citoyens

Faites partie du défilé de Noël

Date limite le 30 septembre

2.1.3

Période d'interventions du public
relativement aux sujets de l'ordre
du jour

2.1.4

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif de l'Agenda 21 local du mois de juin 2022

2.1.5

Dépôt et approbation du deuxième rapport du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban

2.1.6

Création et nomination - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

2.1.7

Nomination d'un substitut au sein du comité de maintien de l'équité salariable

Service du greffe

2.2



2.2.1

Approbation et adoption du procès-verbal de la séance tenue en août 2022

Service des finances

2.3



2.3.1

Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 31 août 2022

2.3.2

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Service des ressources humaines

2.4



2.4.1

Dépôt du rapport des ressources
humaines pour la période du 2 août
au 6 septembre 2022

2.4.2

Fin de la période de probation –
capitaine aux opérations

2.4.3

Fin de la période de probation – directrice du Service des communications



2.4.4

Embauche d'un directeur au Service du développement social et des loisirs

Mathieu Bouffard



Service d'aménagement, environnement et urbanisme

3.



3.1

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'août 2022

3.2

Dépôt du résultat des soumissions -
enfouissement des matières
résiduelles non compostables
(URB-SP-2022-051)

3.3

Autorisation de signature d'un acte de servitude sur une partie du lot 3 353 586 du cadastre du Québec (montée de l'Église)

3.4

Plan projet d'installation d'enseigne
conformément au règlement numéro 608
concernant les plans d'implantation et
d'intégration architecturale (P.I.I.A)
(hôtel de ville)

identification de bâtiment

ÉLÉVATION



3.5

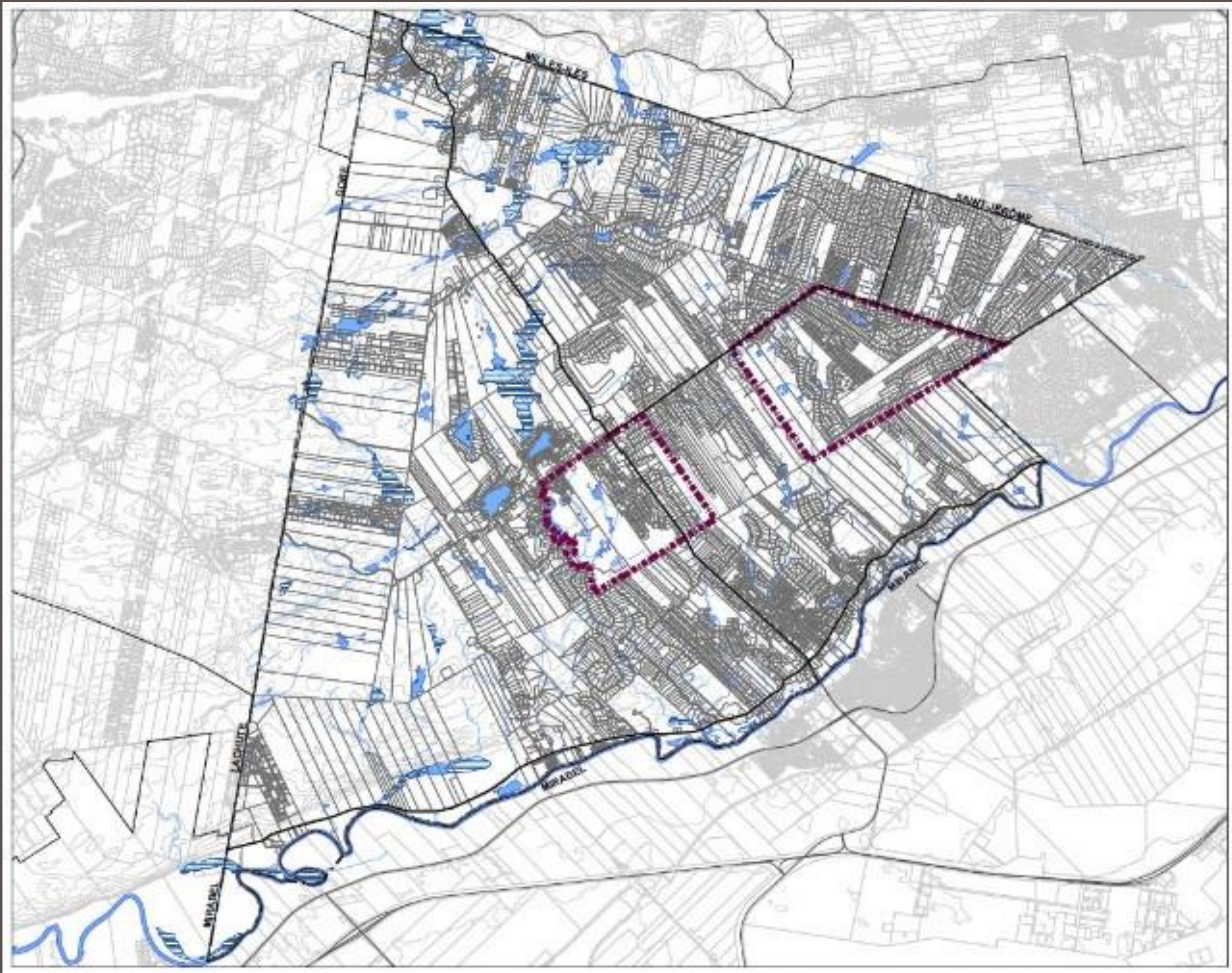
Cession du puits PP-2013-01 situé sur le lot 3 857 755 du cadastre du Québec (rue Albert-Raymond)



3.6

Adoption du règlement numéro 600-2022-14 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

st-colomban.qc.ca/reglements-et-politiques



3.7

Adoption du règlement numéro 3001-2022-21 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

st-colomban.qc.ca/reglements-et-politiques

3.8

Adoption du règlement numéro 3003-2022-07 modifiant le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats, tel qu'amendé

st-colomban.qc.ca/reglements-et-politiques

ARTICLE 1

L'alinéa 1 de l'article 15 du règlement 3003 est modifié par l'ajout, à la suite de « dispositions du présent règlement » des mots «, maintient des travaux de construction effectués sans permis ou maintient un état de faits qui nécessite un certificat d'autorisation sans l'avoir obtenu ».

ARTICLE 2

Le règlement 3003 est modifié par l'ajout de l'article 61, se lisant comme suit :

ARTICLE 61 TRAVAUX ET USAGES NON CONFORMES

La détention d'un permis ou d'un certificat ne permet pas de maintenir des travaux ou des usages non conformes à ce permis ou certificat ou aux règlements d'urbanisme de la Ville.

3.9

Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2022-10020- création des lots 6 498 586 à 6 498 662 du cadastre du Québec (Domaine des faucons, phase 2) - 9261-1243 Québec Inc.

LOTS	SUPERFICIE
6 498 591	4216.1 m ²
6 498 592	4282.2 m ²
6 498 601	3006.1 m ²
6 498 602	3053.7 m ²
6 498 603	3005.6 m ²
6 498 609	4000.5 m ²
6 498 636	4058.5 m ²
6 498 641	3055.4 m ²
TOTAL	28 678.1 m ²

Service des travaux publics

4.



Adoption du règlement numéro 4001-2022-15 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier les annexes A, F et K (montée de la Carrière, chemin Laroche et rue Kenna)

ARTICLE 1

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant les arrêts suivants à l'annexe « A » dudit règlement :

NOM DE LA RUE	ORIENTATION	EMPLACEMENT
Lac-Capri, 2 ^e avenue du (prolongement)	direction nord	coin de la 1 ^{re} avenue du Lac-Capri et la rue Kenna, côté ouest.
Kenna, rue	direction sud	coin prolongement de la 1 ^{re} avenue du Lac-Capri et la rue Kenna, côté est.
Kenna, rue	direction nord	coin prolongement de la 1 ^{re} avenue du Lac-Capri et la rue Kenna, côté est

ARTICLE 2

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant les sens uniques suivants à l'annexe « F » dudit règlement :

NOM DE LA RUE	ORIENTATION	EMPLACEMENT
Kenna, rue	direction sud	entre la côte Saint-Paul et le prolongement de la 1 ^{re} avenue du Lac Capri
Kenna, rue	direction nord	entre le prolongement de la 1 ^{re} avenue du Lac-Capri et la côte Saint-Paul

ARTICLE 3

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié au tableau du 4^e alinéa (50 km/h) de l'annexe « K » en remplaçant la ligne de la côte Saint-Paul par la ligne suivante :

Saint-Paul, côte	De la montée Brisebois à la rue Maisonneuve	2 directions
------------------	---	--------------

ARTICLE 4

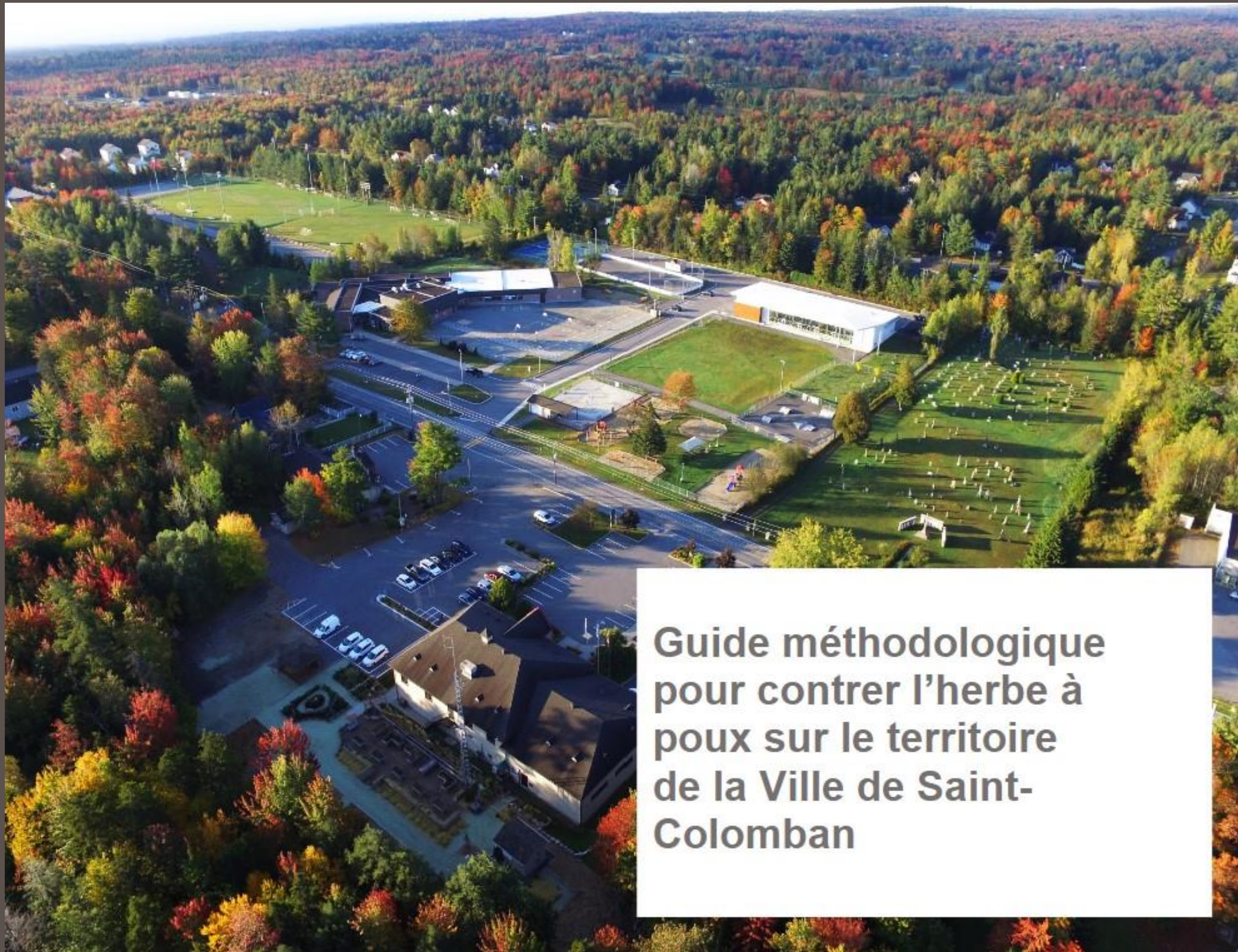
Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié par l'ajout, à l'annexe « K », d'un cinquième alinéa, lequel est le suivant :

Pour les endroits suivants, la limite de vitesse maximale est de 20 km/h :

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT	DIRECTION
Montée de la Carrière	Entre le chemin de la Rivière-du-Nord et le 17, montée de la Carrière	2 directions

4.2

Adoption du guide méthodologique pour contrer l'herbe à poux



**Guide méthodologique
pour contrer l'herbe à
poux sur le territoire
de la Ville de Saint-
Colomban**

4.3

Octroi de contrat - pavage de courtes sections de rues (ING-SP-2022-001)

Fournisseur : LEGD Inc.

Montant : 171 840 \$

ENTREPRISES	PRIX
LEGD Inc.	171 840,00 \$
Pavage Jérômien Inc.	182 900,00 \$
Pavages Multipro Inc.	204 907,40 \$
Les entrepreneurs Bucaro Inc.	255 500,00 \$

4.4

Octroi de contrat - acquisition d'afficheurs
de vitesse (TP-SP-2022-063)

Fournisseur : JMJ Tech

Montant : 71 880 \$

ENTREPRISES	PRIX
JMJ Tech	71 880 \$
Signalisation Kalitec Inc.	78 672 \$
Trafficlogix	79 008 \$
Signal Services Inc.	86 880 \$
Trafic Innovation Inc.	87 240 \$

4.5

Octroi de contrat - scellement de fissures
(programmation 2022) (TP-DP-2022-064)

Fournisseur : Lignes Maska

Montant : 17 395 \$

ENTREPRISES	PRIX (incluant les taxes)	MÈTRES LINÉAIRES
Lignes Maska	20 000 \$	14 028,22
Perma Route Inc.	20 000 \$	11 596,67

4.6

Octroi de contrat - acquisition de dix (10)
traverses piétonnes (TP-DP-2022-065)

Fournisseur : Trafic Innovation Inc

Montant : 21 170 \$

ENTREPRISES	PRIX
Trafic Innovation Inc.	21 170 \$
Signalisation Kalitec Inc.	31 250 \$

Parole au public

8.



Clôture de la séance

9.



La diffusion de la séance ordinaire du conseil municipal sera disponible en ligne prochainement

Restez bien informé! Suivez-nous en ligne sous
nos différentes plateformes numériques



Ville.de.Saint.Colomban



Ville de Saint-Colomban



st-colomban.qc.ca

